

## **Le territoire français : des milieux aménagés, des milieux à ménager ?**

Le territoire français présente un environnement d'une grande variété. Ces milieux ont depuis longtemps été transformés par des aménagements qui visent à les adapter aux besoins des sociétés humaines, ce qui s'est parfois traduit par de fortes dégradations. Toutefois, la montée des préoccupations environnementales amène à se poser la question d'un aménagement durable du territoire français. Comment concilier aménagement du territoire et développement durable ?

Le territoire français présente l'une des plus grandes variétés de milieux d'Europe. On peut schématiquement opposer de vastes plaines au Nord et à l'Ouest, marquées par un climat océanique, à des milieux plus variés au Sud-Est en raison d'un relief plus marqué et d'un climat soumis aux influences méditerranéennes, continentales et montagnardes. Les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte) sont eux soumis à des climats tropicaux qui viennent compléter la diversité des milieux en France. La combinaison des données climatiques, topographiques (relief), pédologiques (nature des sols) et humaines aboutit à une véritable mosaïque de milieux « naturels » : forêts de plaines (feuillus), de montagne (forêt mixte) ou forêt sempervirente guyanaise, vastes plaines cultivables et grands couloirs de circulation le long des axes fluviaux (Rhône, Rhin, Saône, Seine), milieux méditerranéens marqués par la sécheresse estivale et une végétation dégradée (maquis et garrigue).

Les sociétés humaines qui se sont succédées sur le territoire français en ont tiré des ressources variées. Les sociétés agricoles médiévales et modernes ont profité de la variété des milieux pour produire une grande variété de ressources agricoles (céréales, vigne, fruits, fleurs, légumes...), sylvicoles (bois) et marines (pêche...). Les sociétés industrielles du XIXe-XXe siècle ont mis en valeur les ressources énergétiques et minières du sous-sol (charbon du Nord, fer lorrain...) et domestiqué les cours d'eau pour en tirer de l'hydroélectricité. La société contemporaine post-industrielle a vu sa perception des ressources du territoire largement changer sous l'influence de la mondialisation. Les ressources du sous-sol sont largement abandonnées ou épuisées alors que l'agriculture paysanne et vivrière a quasiment disparu devant l'agriculture commerciale, entraînant une uniformisation des plantes cultivées. Des éléments du milieu qui n'étaient pas ou plus considérés comme des ressources sont pris en compte : potentiel solaire, éolien, aménités paysagères...

La mise en valeur de ces ressources s'est faite par le biais d'aménagements nombreux, au point qu'il n'est plus vraiment possible de parler de « milieux naturels » en France, tant l'anthropisation a été intense.

Ainsi, l'essentiel des forêts françaises ont été défrichées au profit des activités agricoles. Celles-ci se sont spécialisées progressivement en fonction des potentialités et des contraintes de l'environnement, comme par exemple le complexe système agro-sylvo-pastoral des Alpes du Nord qui exploite les potentialités liées à l'étagement des milieux montagnards. Mais cette spécialisation s'est faite également en fonction de choix d'aménagement délibérés, telle la Champagne crayeuse, passée au XXe siècle de terre d'élevage à espace forestier (années 20) puis région d'agriculture productiviste tournée vers les céréales et les cultures commerciales (années 50). Les grandes vallées fluviales

ont été équipées pour faciliter la mise en connexion du territoire (axes ferroviaires et autoroutiers comme dans la vallée du Rhône) ou pour produire de l'énergie grâce à des barrages hydroélectriques ou des centrales nucléaires. Enfin, la diversité des paysages et les aménités de certains milieux peuvent devenir une ressource valorisée dans le cadre d'un tourisme balnéaire (stations de la côte languedocienne) ou « vert » (Massif Central), l'exemple le plus spectaculaire étant celui du tourisme hivernal, qui a réussi à convertir en ressources les contraintes fondamentales du milieu montagnard : froid et pente.

Toutefois, l'intensité de l'anthropisation a pu amener à une dégradation de milieux trop sollicités. Ainsi, l'agriculture productiviste peut-elle amener à une érosion des terres cultivables (Champagne) ou à une pollution des nappes phréatiques. Certaines ressources peuvent se trouver localement surexploitées comme l'eau dans le bassin méditerranéen (forte consommation estivale) ou les stations de sports d'hiver (neige artificielle). L'attractivité de certains milieux, comme les littoraux ou les massifs de sports d'hiver, a pu amener une bétonisation de ces espaces, au travers notamment de stations intégrées construites massivement dans les années 60 (Cap d'Agde, La Grande Motte ou dans les Alpes Courchevel, les Sept Laux...). Les activités humaines, de plus en plus intenses sur le territoire, causent une perte de biodiversité. Celle-ci est visible au travers de la surpêche, de l'émergence de « déserts verts » dans les régions de monoculture céréalière. La biodiversité peut également être menacée par des pratiques touristiques qui perturbent des milieux fragiles comme la haute montagne, où la pratique d ski hors-piste ou de la motoneige dérangent des espèces menacées. Enfin, les activités humaines sont sources de multiples pollutions qui touchent aussi bien les eaux (nitrates rejetés par l'agriculture intensive) que l'air (gaz à effet de serre [GES] rejetés par les transports et les industries) ou les sols (pollution aux métaux lourds rejetés par certaines industries chimiques).

Face aux dégradations des milieux provoquées par l'intensité de l'anthropisation, on assiste à la prise en compte progressive du développement durable dans les politiques d'aménagement du territoire.

Le concept de Développement Durable trouve un écho de plus en plus large dans une société de plus en plus sensible à la qualité de l'environnement dans lequel elle vit. Cette évolution est accélérée par la prise de conscience que les activités humaines génèrent ou aggravent de multiples risques. Ce peut être le cas des risques sanitaires, notamment liés à l'alimentation (maladie de la « vache folle ») ou aux nouvelles technologies (antennes-relais de téléphonie mobile) comme de risques naturels, les inondations étant aggravées par l'imperméabilisation des sols consécutive à l'urbanisation. Il peut s'agir enfin d'une prise de conscience de la vulnérabilité accrue d'une société littéralement « dépendante aux transports » face à des aléas climatiques susceptibles de perturber les communications, comme des chutes de neige en plaine par exemple.

De multiples dispositions législatives tentent ainsi de mettre en œuvre un développement durable du territoire. Une partie notable du territoire français est désormais plus ou moins protégée par un parc national (PN), un des multiples types de réserve naturelle ou un parc naturel régional (PNR). Ces territoires, notamment les PN et les PNR, sont des territoires de projets gérés en grande partie par des acteurs locaux fédérés par une charte de fonctionnement. L'objectif est de préserver un patrimoine aussi bien naturel que culturel et d'en assurer la promotion dans le but d'un développement économique. A l'échelle nationale, le Grenelle de l'Environnement, décliné en deux lois, vient compléter un arsenal législatif visant à protéger la qualité de l'air, des eaux, limiter les rejets de GES ou lutter contre les risques majeurs. Toutefois, la conciliation entre la préservation des milieux et le développement économique n'est pas évidente. De multiples conflits d'acteurs autour de

grands aménagements comme, par exemple, une nouvelle centrale nucléaire ou un nouvel aéroport (comme celui de Nantes actuellement) en sont la preuve. La volonté d'aménager le territoire se trouve ici contrebalancée par celle de ménager les milieux.

Dans un territoire aussi anthropisé que le territoire français, la préservation des milieux est une nécessité de plus en plus prise en compte par les politiques d'aménagement du territoire. Toutefois, la mise en œuvre de telles politiques n'est pas aisée, tant les écarts peuvent être grands entre les intérêts socio-économiques et écologiques. Toutefois, cette prise en compte du développement durable, de plus en plus partagée à l'échelle européenne et, dans une moindre mesure, planétaire, est un mouvement encore en devenir.